

---

Aux Nations unies et dans ses relations bilatérales avec d'autres États, le Canada devra continuer d'appuyer le lent processus qui consiste à encourager d'autres États à souscrire aux obligations du droit conventionnel, et à améliorer les façons de les amener à respecter leurs engagements.

Cela me conduit à une deuxième série de réflexions sur le rôle du Canada dans le domaine des droits de l'homme.

### **Le Canada et la lutte pour la défense des droits de la personne à l'échelle internationale**

Cette année, le Canada terminera un troisième mandat, soit un total de neuf ans, comme membre de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. C'est principalement au sein de cette Commission qu'il faut s'entendre sur la définition des normes internationales applicables aux droits de l'homme, et trouver de nouveaux mécanismes d'application en ce domaine.

Pendant ces neuf années, le Canada a été l'un des membres les plus actifs de la Commission grâce à une délégation dynamique dirigée par l'ambassadeur Yvon Beaulne. Ce dernier prend maintenant sa retraite, mais il a laissé sa marque tant à la Commission qu'au ministère qu'il a si bien servi. Grâce à ses profondes convictions personnelles et à ses grandes qualités de négociateur, il a su trouver des solutions à de nombreux problèmes où chacun restait sur ses positions dans un climat chargé. Il a également été un exemple pour tous ceux qui ont collaboré avec lui dans ce domaine, et il laisse derrière lui de nombreux agents — un groupe d'intervention — qui prendront la relève.

Qu'a pu réaliser le Canada en tant que membre de cette Commission au fil des ans?

Je vous donnerai d'abord un bref aperçu de la présente session, qui s'est déroulée du 6 février au 16 mars, et dont les rapports finals ne sont pas encore prêts. Elle n'a été marquée d'aucune percée spectaculaire, mais des progrès sensibles ont été réalisés sur diverses questions.

Comme je l'ai déjà précisé, la Commission a préparé un projet de convention sur la torture, ce qui était l'un des principaux objectifs du Canada, objectif pour lequel sa délégation n'a pas ménagé ses efforts. Si cette convention est adoptée par l'Assemblée générale, elle définira clairement le crime qu'est la torture, et obligera les États qui y seront partie à empêcher les abus, à punir ceux qui les commettent, et à indemniser les victimes.

À la suite d'une initiative du Canada, la Commission recevra chaque année un rapport sur les répercussions éventuelles que peuvent avoir sur les droits de l'homme les états de siège ou d'urgence décrétés dans divers pays, et qui entraînent la plupart du temps de graves limitations ou violations des droits de l'individu.

Le Canada a appuyé des propositions qui ont renforcé les activités permanentes du Groupe de travail sur les « disparitions » et du Rapporteur spécial sur les « exécutions sommaires ».

Le Canada a lancé avec succès des initiatives au sujet des prisonniers de conscience et des droits des